



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
FD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 127

OBJET : Evaluation environnementale du site (sondages)

ZAC Centre Bourg / Ilot Armorique

A partir du lundi 10 au vendredi 14 juin 2024.

Circulation réglementée

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par l'entreprise BUREAU VERITAS EXPLOITATION – 4, Rue Duguay-Trouin – 44800 SAINT-HERBLAIN

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre d'une évaluation environnementale l'entreprise Bureau Veritas Exploitation et ses sous-traitants seront autorisés à intervenir sur le domaine public de la ville de Ploemeur pour des travaux de sondages dans un périmètre délimité entre : le Boulevard MITTERAND, les rues de KERVAM, SAINT-EXUPERY, BLERIOT et le complexe OCEANIS du lundi 10 au vendredi 14 juin 2024.

Article 2 : la circulation piétonne en périphérie immédiate du chantier sera possiblement déviée selon l'avancement des travaux, notamment le chemin de la mer.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue, par le demandeur.

Article 4 : Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

07 JUIN 2024

Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex